

MAIRIE DE LA CELLE
ARRETE DU MAIRE
Ressources Humaines n°2020 - 108

ARRETE
Tableau Annuel d'avancement 2020
Au grade d'adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe

Le Maire de La Commune de La Celle :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des adjoints administratifs territoriaux;

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 7 septembre 2020 ;

ARRETE:

ARTICLE 1er : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint
Administratif Territorial Principal de 1ère classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Situation actuelle- Grade-Echelon-	Promouvable
REBARDO Carole	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Echelon 10	à la date du 1er novembre 2020

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié
le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou d'annulation devant le
Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la mise en œuvre des
mesures de publicité du tableau d'avancement.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent
arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Commune de La Celle, et une
copie sera adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en
assure la publicité.

Fait à la Celle, le 23 octobre 2020

Le Maire
Jacques PAUL

